



## RAPPORT ANNUEL 2013 AU CONSEIL DE L'EUROPE

ETAT= Italie

NOM DE LA ZONE DIPLOMÉE= Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA GESTION DE LA ZONE DIPLOMÉE=

Ente Autonomo Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise,  
Viale Santa Lucia, 67032 PESCIASSEROLI  
Tel. 0039.0863.91131  
Fax 0039.0863.912132  
E-mail: [info@parcoabruzzo.it](mailto:info@parcoabruzzo.it)

AUTORITÉ CENTRALE CONCERNÉE=

Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio,  
Direzione Protezione Natura  
Via Capitan Bavastro, 174, 00147 ROMA  
Tel. 0039.06.57223433-57223428  
Fax 0039.06.57223470  
E-mail: [pnm-udg@minambiente.it](mailto:pnm-udg@minambiente.it)

### I. DONNÉES GÉNÉRALES

#### 1. Patrimoine naturel-Etat de conservation.

1.1 Milieu: modification ou altérations des milieux d'origine naturelle ou anthropique, accidentelles ou durable, effectives ou prévisible.

Rien à signaler

1.2 Flore et végétation : évolution des populations florales et du tapis végétal ; causes présumées

La Municipalité de Lecce nei Marsi a demandé au parc de participer au processus de candidature UNESCO de Val Cervara avec tous les forêts de Lecce en proximité de Val Cervara et qui se trouvent aujourd'hui à l'intérieur des territoires donnés en location au Parc depuis 30 ans.

Avec un financement de la Région Abruzzo le Parc a projeté un "Educational Trail" dans Val Cervara : dans le projet est prévue la création d'une salle de classe en plein aire pour les activités d'éducation, l'installation de panneaux long le sentier avec tous les données scientifique sur la forêt de Val Cervara, sur sa biodiversité et sur l'évolution naturelle des forêts.

1.3. Faune: modification des populations sédentaires ou migratrices lieux de concentration, de ponte ou de reproduction.

Le comptage annuel du chamois a donné le résultat de presque 400 individus en total. En considération de cette nombre total et des observations conduites pendant l'été nous pouvons estimer une population de chamois de 500 individus.

Pour la population d'ours brun marsicano nous avons enregistré pour l'année 2013 la présence de 5 oursons.

A l'intérieur du Projet life nous avons conduit le monitoring génétique de la population de ours brun marsicano : le document technique produit à la fin du monitoring nous a donné le

résultat d'un nombre d'individu de ours de 49 (avec un range de 47-61 individus) dont 27 femelles et 22 males. Donc la population est aujourd'hui stable et vital mais vive surtout à l'intérieur du parc et de sa zone tampon.

Dans le même temps dans l'année 2013 nous avons perdu 4 ours : 2 males, 1 femelle et 1 individu de sexe inconnu. Un male est entré en collision avec une voiture sur l'autoroute A24 (à 100 km du limite du Parc, chez la Ville de L'Aquila), une femelle est entrée en collision avec une voiture chez le village de Villalago dans la zone tampon du Parc, un autre male est mort par cause aujourd'hui encore inconnue mais probablement anthropique. Du quatrième individu on a retrouvé deux de restes (le crâne et deux de restes des pattes antérieurs) et donc est impossible reconnaître la cause de mort.

Dans le printemps 2013 dans la Val Cervara on a retrouvé aussi des boulettes et des animaux empoisonnés (2 renards, 2 loup, une taupe, un chien). Les boulettes étaient distribuées sur le terrain en manière régulière, selon un dessin criminelle. L'enquête, conduite par les gardes du parc et par les agents forestiers, est encore en cours. Pour la recherche des boulettes et des animaux morts nous avons utilisé le group cynophile du Parc du Gran Sasso spécialisé sur la recherche du poisson. Ce group a été aussi utilisé pour bonifier le terrain autour de la zone dans laquelle nous avons trouver les boulettes.

Pendant les mois de février et mars 14 individu de loup sont mort par morve soit à l'intérieur du Parc soit dans la zone tampon : 4 dans le Parc, 8 dans la zone périphérique et 2 au delà de la zone périphérique. Dans le Projet Life ARCTOS on a décidé d'utiliser des ressources pour lancer une campagne de vaccination destinée à tous les chiens soit de gardiennages aux moutons soit "de famille". La vaccination est en cours.

## **2. Patrimoine culturel et contexte socio-économique**

### **2.1 Contexte socio-économique.**

Pour la promotion du tourisme dans le Parc nous avons participé aux expositions nationales et internationales suivantes :

- Foire Ecotur à Chieti
- Foire " Fa la cosa giusta", ville de Milan
- Foire "Destination Nature" à Paris (France) avec les autres Parcs de la Région Abruzzo et le bureau du Tourisme de la Région Abruzzo
- Foire " Fiets an Wandelbaars", ville de Amsterdam avec les autres Parcs de la Région Abruzzo et le bureau du Tourisme de la Région Abruzzo
- Foire "The Outdoors show" à Londres avec les autres Parcs de la Région Abruzzo et le bureau du Tourisme de la Région Abruzzo.

Avec les autres Parcs nationaux et régionaux de la Région Abruzzo nous avons soigné la réalisation d'un dépliant en trois langues et d'un spot promotionnel pour faire de la publicité aux parcs.

## **3. Intérêt pédagogique et scientifique**

### **3.1 Visiteurs. Politique d'information**

#### **3.1.1. Infrastructures d'accueil et information du public**

Pendant l'année 2013 le Parc a :

- soigné la réalisation de " La petite bibliothèque de l'ourse", une bibliothèque pour enfants et jeunes colloquée chez le Centre de Visite du Parc à Villetta Barrea
- soigné la réalisation du catalogue des activités des operateurs touristiques du Parc pour l'été 2013
- continué la publication online de la newsletters du Parc et continué aussi sa page Facebook
- soigné la promotion du Parc avec une autocaravane dans les villes les plus importants du Nord et du Sud d'Italie
- organisé la deuxième édition du concours "Bonne nuit dans le Parc" dans lequel le Parc a décerné un prix au meilleur conte sur le thème "Paysage"

- participé à la réalisation du Théâtre de Gioia, du Festival Folk de Civitella Alfedena, du spectacle " Mila di Codra" de Gabriele D'Annunzio, du Festival des histoires dans la Val Comino

Le Parc avec son Centre d'Éducation a :

- participé au projet "Educare alla lettura – la lettura del paesaggio" en collaboration avec les écoles du parc
- organisé des laboratoires d'éducation dans le Musée de Pescasseroli sur la biodiversité du Parc, sur la recherche des traces, sur la géologie du Parc, sur l'utilisation des ordures en plastique, cartes , bois ecc.

Le Parc a aussi organisé avec les Parcs Nationaux Italiens du Grand Paradis et du Stelvio et le Parc français de la Vanoise la troisième édition du concours photographique international "Photographier le Parc" et a collaboré avec la municipalité de Civitella Alfedena à l'organisation de la VIème édition du concours de photographie "Civitella"

Dans le site internet du Parc on a publié l'e-book du Commissaire Rossi "Le repas des loup" sur la longue expérience de Mr. Rossi dans le Parc.

Avec un financement de la Région Abruzzo nous avons développé un projet pour la création de *Parish maps* c'est-à-dire des cartes touristiques dans lesquelles est possible trouver information sur les nommes locaux de lieux plus significatifs et des traditions liées aux lieux. La première carte a été publié pour le village de Barrea.

### 3.1.2 Visites de marque

Pendant l'année 2013 nous avons organisé, encore une fois, en collaboration avec le bureau touristique de la Région des Abruzzes, deux press-tour avec journalistes français, allemands et hollandais pour la promotion de la destination "Nature"

Pendant l'été nous avons reçu la visite du Ministre italien de l'Environnement. Dans le moi de octobre nous avons reçu la visite d'une délégation française composée par la télévision France 3, de représentants du Group Loup France et des élus locaux de la zone fréquentée par les Loup : cette visite a été organisée en l'occasion des bruits causés par la décision du Ministre de l'Environnement français de abattre quelques individu de loup qui cause dégâts aux éleveurs. La délégation était intéressé à connaitre comme, à l'intérieur du Parc, est possible la cohabitation entre loups et activités anthropiques.

## 3.2. Recherche scientifique

### 3.2.1. Recherches en cours ou terminées

Le Parc a eu un financement de la Région des Abruzzes pour faire le Plan de gestion des sites Nature 2000. Avec cette chance nous avons eu la possibilité de faire des accord avec les Universités de Viterbo, de Naples, de Camerino et du Molise pour compléter la connaissance sur les forets, la flore, les oiseaux, les petits mammifères du Parc. A la fin de septembre 2013 tous les groups ont envoyé au Parc leurs Rapports techniques dans lesquelles nous pouvons signaler les nouveautés suivantes :

- le retour dans le Parc du Grand-duc avec une couple dans la zone de la Camosciara
- le retour de la loutre dans la fleuve Sangro dans la zone périphérique du parc (municipalité de Barrea)
- la rédaction d'un plan pour la gestion des pâturages du territoire du Parc qui permettra d'améliorer la gestion de l'élevage et de le rendre compatible avec la présence de l'ours et du chamois
- les espèces de la flore du Parc ont rejoint le nombre de 2084 dont 44 sont espèces nouvelles pour le Parc

## 4. Description de la zone (vulnérabilité, Status juridique de protection, régime foncier, documentation).

### 4.1. Modification d'ordre législatif ou réglementaire.

Les municipalités de Villalago et Anversa, dont le territoire est en partie dans la zone tampon du Parc, ont demandé au Parc d'étendre la zone tampon à comprendre presque tout le

territoire de leur municipalité : cette décision a été prise par les municipalités en vue de la création de la zone périphérique du Parc selon la loi sur les aires protégées. En effet être à l'intérieur de cette zone signifie de gros avantage du point de vue de la chasse car dans la zone périphérique des Parcs nationaux sont destinés à chasser seulement les chasseurs locaux. Grace aux conditions imposées par le Diplôme les Régions Lazio et Abruzzo ont finalement repris la question de la zone périphérique du Parc. Nous avons eu de réunions avec les deux Régions et elles sont en train d'approuver la création de cette zone.

#### **4.2 Modification du régime foncier**

Pour l'année 2013 le Parc a eu un financement ordinaire de 6.669.891,00 euro.

#### **4.3 Extension ou aliénation, nouvelles affectations**

Avec lettre de la fin du mois de octobre le Parc a proposé à la Municipalité de Bisegna de nous donner en location 1057 hectares de territoire dont 468 hectares destinés à réserve intégrale. Cette proposition est liée à la présence, dans le territoire de Bisegna, des tanières d'ours et de sites de rendez-vous de loup et à la présence d'une forêt de hêtre très intéressante.

### **5. Gestion de la zone**

#### **5.1 Aménagements effectués.**

Dans l'été 2013 on a continué l'accès limité dans la zone de Val di Rose-M. Amaro et dans la zone avec les arbustes de Rhamnus fréquentés par les ours. Pour la gestion du Chamois le Parc a continué l'accès limité pour le massif du M. Meta.

Selon le programme du projet Life ARCTOS on a mis en œuvre sept barrages et 12 panneaux de passage interdit sur les routes forestières dans les communes du Parc et de la zone d'expansion de la population d'ours brun marsicano. En plus dans le projet a été complétée la cartographie de tous les routes forestières présentes dans le territoire fréquenté par l'ours.

#### **5.2 Status de surveillance**

##### **5.2.1 Service administratif: modifications intervenues.**

Le Ministre de l'Environnement n'a pas encore désigné le nouvel Président du Parc et le nouvel Conseil Directif.

##### **5.2.2 Service de gardiennage: modifications intervenues.**

Action de la surveillance du Parc : dans l'année 2013 nous avons eu 36 poursuites judiciaires et 37 poursuites administratives. Les gardes du Parc ont aussi participé aux activités de monitoring de la faune du Parc, aux activités de contrôle du territoire avec les gardes forestiers pour prévenir le braconnage et aux activités nécessaires pour l'indemnisation des dommages de la faune sauvage à l'élevage et à l'agriculture.

Le Service de Surveillance du parc, pendant l'année 2013, a réalisé des opérations contre le braconnage pendant lesquelles a confisqué viande de cerf et sanglier, trophées etc. Dans l'été 2013 les gardes du Parc ont aussi fait des actions contre des éleveurs qui avaient porté leurs vaches et leurs chevaux dans la zone de Lac Vivo sans autorisation du Parc.

### **II. INCIDENCE DE L'OCTROI DU DIPLOME EUROPÉEN DES ESPACES PROTÉGÉS.**

Le Diplôme Européen représente une carte de visite chez tous les visiteurs du Parc en leur représentant l'assurance de visiter une aire de haute qualité naturelle.

Les conditions fixées pour le renouvellement nous ont permis de reprendre les deux questions de la création de l'aire périphérique du Parc et du Plan du Parc. La lettre envoyée au Ministre de l'Environnement italien a poussé le Ministre à solliciter les deux Régions qui, à leur fois, ont reprise finalement les deux questions pour les conduire à bon fin.

### **III. SUIVI DES CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS D'OCTROI ET DE RENOUVELLEMENT**

Suite aux deux conditions de la Résolution CM/ResDip(2012)10 concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés les mesures prises sont indiquées de suite.

CONDITION 1).

Suite aux lettres envoyé par le Parc au Ministre de l'Environnement, le Ministre a écrit aux Présidents des trois Régions concernées par le Parc pour solliciter les Régions à adopter définitivement le plan du Parc et à créer les zones périphériques.

Les Régions Abruzzo, Lazio et Molise nous ont contacté pour nous communiquer que l'adoption du plan nécessite de l'évaluation environnementale et donc le Parc a créé un group de travaille pour préparer la documentation nécessaire: le rapport sur l'incidence environnementale.

Puis les trois Régions ouvrirons les consultations du public concerné par le Plan et des autres autorités concerné. Tous les avis du public seront pris en considération par les trois régions avant l'adoption du Plan. Chaque Région a une différente procédure de consultation du public et donc l'évaluation environnementale aura sa conclusion à la fin du 2014.

CONDITION 2).

Pour l'institution des zones périphériques la lettre du Ministre de l'Environnement a poussé Région Abruzzo et Région Lazio à reprendre le chemin de l'institution. Nous avons de nouveaux envoyer les cartes des zones périphériques du parc et la Région Abruzzo a fixé une réunion avec le Parc et les autres Régions concernées, dans laquelle prendre des accords pour l'approbation du document d'institution des zones périphériques.

Pour l'interdiction des activités pastorales dans la zone A nous avons continué la surveillance des zones critiques.

Dans le même temps dans le projet pour la rédaction du Plan de gestion des Sites Nature 2000 l'Université de la Tuscia nous a fait le plan de gestion des pâturages du parc. Ce plan comprend une analyse sur la production des pâturages, une prévision de la quantité de bétail que chaque pâturage peut soutenir. Nous allons discuter ce plan avec les élus locaux et avec les éleveurs concernés. Après nous allons décider les zones interdites aux éleveurs parce que destinée à favoriser la présence du chamois ou parce que critiques pour l'ours. Depuis nous allons changer, en accord avec les municipalités, le règlement de chaque mairie pour la gestion de pâturages.

Pour la fermeture des voies d'accès avec le Life on a, jusqu'aujourd'hui, fermé sept routes.

Suite aux recommandations de la Résolution CM/ResDip(2012)10 concernant le renouvellement du Diplôme Européen les mesures prises sont indiquées de suite.

1) Le Ministère de l'Environnement a convoqué l'Autorité de Gestion du PATOM, dont le Parc fait partie, deux fois pendant l'année 2013. Le 12 novembre 2013 on a eu la première réunion du Table Technique du PATOM convoqué par le Parc qui a le rôle de secrétariat du Table. Le 15 novembre 2013 le Ministre de l'Environnement a convoqué chez lui le Parc, les trois Régions concerné par le Parc, le Corp Forestier, les Préfets de L'Aquila, Isernia et Frosinone pour discuter la situation de l'ours brun marsicano. Il a souligné la nécessité que chaque Région prend sa responsabilité pour la sauvegarde de l'ours et nous a annoncé sa décision de rendre l'Autorité de Gestion du PATOM une autorité responsable de signaler et résoudre tous les criticités émergents pour la conservation de l'ours. D'ici jusqu'au moitié de décembre viendra écrit un document qu'indiquera les criticités prioritaires et les systèmes pour résoudre ces criticités. Tous les composants de l'Autorité de Gestion du PATOM seront obligé de signer ce document et de le rendre exécutif.

2) Pour l'inclusion des secteurs limitrophes au Parc nous avons produit une cartographie à l'intérieur du plan du Parc

3) Le Plan de développement économique et sociale est terminé. Le Plan a été approuvé par la Communauté du Parc, a eu l'avis positif du Parc et a été envoyé aux Regions et au Ministère de l'Environnement.

4) Pour la recommandation 4 rien de nouveau à signaler

5) Pour la recommandation 5 rien de nouveau à signaler

6) Nous avons complété l'étude sur l'interaction entre cerf et chamois. Les résultats plus significatifs sont :

-la présence du cerf à l'intérieur des zones occupées par le chamois n'est pas aussi significative de nuire au chamois et à sa dynamique de population

-dans le Parc existe un équilibre dynamique entre plusieurs espèces d'ongulés sauvages et domestique. Les espèces vivent tous ensemble dans le même habitat

-intervenir sur la population du cerf aujourd'hui signifie programmer la capture et le déplacement d'un certain nombre d'individu de cerf pour créer un nouvel équilibre, artificiel, peu justifiable du point de vue biologique. Ce type d'intervention est aussi peu justifiable du point de vue économique.

Le Parc poursuivra le monitoring du cerf et du chamois pour contrôler la situation

7) Pour le soutien au tourisme rural le Parc a demandé aux opérateurs de travailler ensemble et proposer de paquets touristiques présentés aux foires internationales à Paris, Londres, Amsterdam.

8) Pour l'année 2013 nous avons vu une réduction de la présence de points de nourrissage pour les animaux domestiques créés par les éleveurs locaux.

**IL DIRETTORE  
(Dott. Dario FEBBO)**

Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise, novembre 2013.